



## Flash Info – Décembre 2024

N'hésitez pas à télécharger l'application CityAll sur votre smartphone (via AppStore ou Google Play) pour recevoir les informations en direct. Sur le site internet de la commune ([www.gueux.fr](http://www.gueux.fr)), vous trouverez entre autres, les procès-verbaux des séances de Conseil municipal.

### INFORMATIONS COMMUNALES

- **Lotissement du Moulin à Vent** : les derniers travaux de viabilisation s'achèvent. Près d'une trentaine de promesses de vente sont signées et une dizaine de permis de construire sont en instruction. Petit à petit, ce nouveau quartier va s'animer.
- **Réhabilitation de la salle multi-activités, des bâtiments scolaires et construction du pôle périscolaire** : en janvier 2025, les travaux commenceront au premier étage de la salle multi-activités pour accueillir les enfants de la Caisse des Ecoles pour les temps périscolaires et Centre de loisirs pendant toute la durée des travaux du groupe scolaire dont les dossiers techniques et administratifs sont en cours d'élaboration. Ces travaux débiteront dès que la commune aura l'assurance des rentrées financières suffisantes. Le planning envisagé pour la réalisation des travaux devrait conduire à un déménagement des classes de l'école maternelle au sein de l'école élémentaire, dès l'été 2025. Puis, inversement, les classes de l'école élémentaire s'installeraient provisoirement dans l'école maternelle dès l'été 2026. A la rentrée 2027, chaque école devrait pouvoir intégrer ses locaux respectifs.
- **Travaux Mairie** : afin de minimiser les factures de gaz (multipliées par 5 sur une année), une pompe à chaleur a remplacé la chaudière de la Mairie, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur un des bâtiments de l'ex-établissement SOFFI ainsi que sur la toiture de la salle des Aînés.
- **Informations scolaires** : la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'école maternelle accueille 81 élèves répartis dans 3 classes. L'effectif ayant diminué, une classe a été fermée par les services de l'Education nationale. Cependant, suite aux démarches de sensibilisation des services éducatifs, entreprises par la Commune, face à ces classes très chargées, une personne en service civique apporte un sérieux soutien aux enseignants. 177 jeunes ont intégré les classes de l'école élémentaire et plus de 220 enfants bénéficient des services de la Caisse des Ecoles (accueil périscolaire et cantine, 70 d'entre eux fréquentant la cantine du Collège), tandis que 625 jeunes franchissent les grilles du collège chaque jour.
- **Sapeurs-pompiers** : le Centre de Première Intervention des sapeurs-pompiers de Gueux a organisé sa dernière cérémonie de Sainte Barbe à Gueux, avant de quitter la caserne de Gueux pour rejoindre celle de Muizon dans le cadre de la départementalisation à venir.
- **Site du Circuit de Gueux** : les procédures judiciaires avec l'association des Amis du Circuit de Gueux se poursuivent. La nouvelle association « les Passionnés du Circuit de la Marne » engrange de nombreuses adhésions. Les bénévoles accueillent tous les visiteurs et préparent des événements pour 2025 et 2026. La Commune, en lien avec la DRAC et la Fondation du Patrimoine, souhaite reprendre les travaux sur les bâtiments inscrits, interrompus depuis plusieurs années.

### INFOS DU QUOTIDIEN

- **THEATRE** : les cours, donnés par Camille Roblin, ancienne élève de l'école de Théâtre de Reims, ont repris et sont dispensés à son domicile au 16 rue de la Moufle, le mercredi après-midi de 16h30 à 18h30. Le « *Cercle des Jeunes Poètes et Comédiens Rémois entend ainsi donner aux enfants et aux adolescents l'amour des beaux textes et l'amélioration de la diction grâce aux joyaux de la littérature et de la poésie* ». C'est également une excellente opportunité de développer la mémoire de votre enfant, sa confiance en lui et son univers culturel, dans une ambiance chaleureuse et amicale. Pour plus de renseignements : contacter le 06 58 20 37 63 ou consulter le site : <https://cjpccr.jimdofree.com>

- **REPAS DES AINES** : en raison des travaux de réhabilitation de la salle multi-activités, le repas des Aînés ne peut être organisé cette année. Cependant, afin de créer des opportunités d'échanges entre nos Aînés, les membres du Conseil Municipal Jeunes organiseront une après-midi récréative autour d'une galette et de jeux de société, le **dimanche 26 janvier 2025**. Des invitations seront envoyées d'ici quelque temps.

- **Cérémonie des vœux du Maire** : celle-ci sera organisée Salle du conseil le 23 janvier à 19h.

- **DES STATIONNEMENTS DESORDONNES** : tels sont les problèmes rencontrés dans le secteur des écoles et du collège. Malgré le nombre important de places de stationnement proposé, un certain manque de civisme et de nombreux débordements ont été constatés le matin et l'après-midi à la sortie des cours. **Les personnes qui accompagnent les enfants à l'école, sont invitées à utiliser les places de parking mises à disposition pour ensuite se rendre aux écoles à pied en toute sécurité.** Des actions de prévention seront menées par la Gendarmerie avant la mise en place de mesures plus répressives. Un courrier co-signé des différents partenaires a été adressé aux parents d'élèves. Il est à noter également que des problèmes similaires se produisent lors des rencontres de football avec des stationnements anarchiques alors que le parking du collège reste non utilisé. A une époque où l'activité physique est fortement encouragée, on ne peut que le regretter !

- **Déplacements doux** : un groupe de travail réfléchit à la mise en place d'itinéraires afin de rejoindre, à pied ou à vélo, le pôle commercial, le groupe scolaire, le complexe sportif ou le stade, en toute sécurité. Un questionnaire vous parviendra prochainement afin de recueillir votre avis.

- **Alerte chenille processionnaire du pin** : vous êtes invités à inspecter minutieusement vos pins. Des cocons de chenilles processionnaires sont présents sur la Commune. Pour rappel, ces chenilles quitteront leur nid au printemps. Leurs poils urticants représenteront alors un important danger pour tous (humains, chiens et chats), pouvant déclencher de **graves réactions**. Renseignements sur le site <https://chenille-risque.info/outils/>

- **Fermetures de la Mairie et de la Médiathèque** : à l'occasion des fêtes de fin d'année, les deux structures seront fermées du **23 au 27 décembre** inclus. En cas d'urgence liée à un décès, vous pourrez contacter le 06 70 21 10 54

## ETAT CIVIL

Nous vous communiquons ci-dessous les informations selon les souhaits des familles concernant les enregistrements d'état civil, faits en mairie de Gueux, pour cette année 2024.

Nous adressons nos plus sincères félicitations aux couples qui se sont unis cette année :

Fanny Beauchamp et Vincent Macia (8 juin), Marion Alafort et Thomas François (15 juin), Edwige Wroblewski et Franck Dardegen (22 juin), Anne Leplatois et Laurent Andreoletti (29 juin), Valérie Lopez et Christophe Bousrez (6 juillet), Carine Valadier et Philippe Cossus (6 juillet), Sophie Cerdan et Florian Alem (31 août), Fiona Promsy et Emrah Lela (31 août)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de :

Roger Marcais (25 janvier), Gaston Vieillard (30 janvier), Jackye Béchaimont (5 février), Jacques Barba (14 mars), Jean Gouvion (27 mars), Denis Leroy (13 avril), Alain Promsy (16 mai), Rosita Thiebault épouse Schires (1<sup>er</sup> mai), Michelle Germond épouse Potaufeu (15 juin), Stéphanie Mariani épouse Mandiak (12 juillet), Georges Demoulin (14 juillet), Jacques Dupré (15 juillet), Valentin Batillot (19 août), Angeline Falferi épouse Demoulin (28 octobre), Jean-Louis Fort (8 novembre), Jean-François Masanes (8 décembre).

## QUELQUES RAPPELS

**L'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe**, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, **sans produits phytosanitaires**, si possible) ainsi que le **déneigement en période hivernale**. Dans les rues, où il n'y a ni trottoir ni caniveau, les riverains sont tenus au même entretien jusqu'à 1.40 m de leur façade.

**Les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire de la commune. **Merci aux maîtres de veiller à ce que leurs chiens n'effectuent pas leurs besoins devant les entrées des maisons!!!!** Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.

**Bonnes Fêtes de Fin d'année à tous !**

Comité de rédaction : commune de Gueux